

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 4 février 2019**

**Procès-verbal** de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le quatrième jours de février deux mille dix-neuf (2019) à 19 h 30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce conseil.

**Présences:**

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	absent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Quatre (4) citoyens sont présents à l'assemblée.

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

La séance est ouverte à 19 h 30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**2019-02-394.2.1**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Benoit Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Séance extraordinaire du 7 janvier 2019

- 3.2. Séance régulière du 14 janvier 2019
- 4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
  - 4.1. Ratification des déboursés du 1<sup>er</sup> au 28 janvier 2019 et approbation des comptes du mois
- 5. CORRESPONDANCES
  - 5.1. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.
  - 5.2. Registre des armes à feu du Québec.
  - 5.3. Résolution d'appui dénonçant le programme 2019-2023 de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1. Participation de madame la mairesse au Congrès Annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) 2019
  - 6.2. Demande d'identification des conditions routières des routes du Ministère des Transports du Québec
  - 6.3. Québec Municipal / service Internet 2019-2020
  - 6.4. Association des plus beaux villages du Québec
  - 6.5. Autorisation des modifications et ajustements aux postes comptables du budget 2019
  - 6.6. Autorisation des mises à zéro pour les comptes clients en dessous de 5.00\$
  - 6.7. Amendement au règlement #60-13 "LE BON ORDRE ET LA PAIX"
  - 6.8. Augmentation des tarifs contractuels en loisirs selon l'IPC
  - 6.8. Hommage aux bénévoles / Info Dimanche
  - 6.9. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires pour l'année 2019
  - 6.10. **MOTION** règlement de Gestion Contractuelle #101-18
  - 6.11. Signataires aux comptes des Loisirs Kakou Inc
  - 6.12. Téléphonie IP du Centre des Loisirs Place St-Georges
  - 6.13. Caméra IP du Centre des Loisirs Place St-Georges
  - 6.14. \*Adresse aux citoyens par la mairesse, madame Ghislaine Daris.
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1. Service incendie – Rapport de janvier 2019
- 8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1 Ajout de deux (2) conteneurs sur le réseau municipal
  - 8.2 Remplacement des lumières de rues
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 

*Aucun*
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 10.1 Autorisation d'agir en tant qu'inspecteur municipal par représentation
  - 10.2 Entente de service avec la MRC de Rivière-du-Loup pour le service d'un inspecteur municipal
  - 10.3 Fin de l'entente de contrat avec l'inspecteur municipal en poste
- 11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
  - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel
  - 11.2. Avis de cession de bail pour le Centre Jeunes de Cacouna
  - 11.3. Contrat Katia Roussel / cours d'Équilibre et Maintien du 16 octobre au 4 décembre 2018
  - 11.4. Contrat Katia Roussel / cours d'Équilibre et Maintien saison printemps
  - 11.5. Centre Jeunes de Cacouna / don
  - 11.6. Rétrospective du Carnaval 2019
  - 11.7. Transport Vas-Y / quote part
  - 11.8. Réseau Biblio / cotisation 2019
- 12. FINANCES
  - \*12.1 Demande d'aide financière au député, monsieur Denis Tardif
- 13. AFFAIRES JURIDIQUES
  - \*13.1 Désignation de représentation aux normes du travail du Québec
- 13. INFORMATIONS
  - 13.1. Prochaine réunion du conseil – 4 mars 2019 à 19h30
- 14. AFFAIRES NOUVELLES
  - 15.1 Don à la Maison des soins palliatifs du KRTB en mémoire à monsieur Yvan Hickey
  - 15.2 Don à la Maison des soins palliatifs du KRTB en mémoire à monsieur Jean-Jacques Cloutier
  - \*15.3 Gratuité demandée par les Chevaliers de Colomb

- \*15.4 Escadron 282 Rivière-du-Loup, don
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
  16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2019-02-395.3.1**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 janvier 2019**

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 7 janvier 2019 soit adopté en sa forme et teneur.

**2019-02-396.3.2**

#### **3.2 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2019**

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2019 soit adopté en sa forme et teneur.

### **4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

**2019-02-397.4.1**

#### **4.1 Ratification des déboursés janvier 2019 et approbation des comptes**

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 janvier 2019 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de **101 595.31\$** à même le fonds général.

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse et Madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la

Municipalité de Cacouna. La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

## 5. CORRESPONDANCES

2019-02-398.5.1

### **5.1 Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.**

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans une sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes, et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

De proclamer la municipalité de Cacouna, alliée contre la violence conjugale.

**2019-02-399.5.2**

**5.2 Registre des armes à feu du Québec**

ATTENDU que le 23 janvier 2019, la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbaut, annonçait que les propriétaires d'armes à feu doivent s'enregistrer, tel que l'exige la législation;

ATTENDU que le collectif *-Tous contre un registre québécois des armes à feu-* invite ses partisans à contacter leur conseil municipal pour demander l'adoption d'une résolution réclamant l'abolition du registre;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les élus municipaux demande que la Loi demeure en vigueur et qu'elle doit être respectée par ses citoyens;

**2019-02-400.5.3**

**5.3 Résolution d'appui dénonçant le programme 2019-2023 de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec**

ATTENDU QU'une copie de la résolution numéro 19.01.012 a été acheminée à la Municipalité de Cacouna par la Municipalité de Saint-Épiphan;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphan demande un appui à sa résolution concernant le programme 2019-2023 de la Taxe sur l'Essence et la Contribution Québec (TECQ);

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil appui la dénonciation et que cet appui sera remis à la MRC de Rivière-Loup afin que la distribution soit faite aux personnes concernées.

## 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-02-401.6.1

### **6.1 Participation de madame la mairesse au Congrès Annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2019**

ATTENDU QUE le congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QU'un hébergement est nécessaire pour la durée du congrès;

ATTENDU QUE des frais de déplacement et de repas seront nécessaires pour ce congrès;

Il est proposé par monsieur Benoit Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil accepte les frais d'hébergement, de déplacement, de repas, de stationnement qui seront payés sur présentation des factures à madame Ghislaine Daris pour l'année 2019;

QUE la réservation auprès de la FQM sera faite par la directrice générale au coût de +/- 790\$ plus les taxes applicables;

2019-02-402.6.2

### **6.2 Demande d'identification des conditions routières des routes du Ministère des Transports du Québec**

ATTENDU l'accident survenu mardi le 22 janvier 2019 sur la route 291 de notre territoire;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec n'indique pas sur son site Internet les conditions routières de la route 191 et 291 de notre territoire et ce faisant, peut mettre en danger les citoyens qui y circulent;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'UNE demande soit déposée au Ministère des Transports du Québec afin que les routes numérotées par le MTQ sur notre territoire municipal soient visibles sur le site du ministère lorsque l'état des routes est critique, tel que vécu lors du carambolage survenu le 22 janvier 2019;

QUE les municipalités voisines, appuient la démarche de la municipalité en faisant parvenir ladite résolution d'appui au Ministère des Transports du Québec.

**2019-02-403.6.3**

**6.3 Québec Municipal / service Internet 2019-2020**

ATTENDU QUE nous sommes en période de renouvellement des services avec Québec Municipal;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'adhésion qui couvre la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 mai 2020 est acceptée comme présenté à ce conseil au taux annuel de 285.60\$ plus les taxes applicables.

**2019-02-404.6.4**

**6.4 Association des plus beaux villages du Québec**

ATTENDU QUE la cotisation annuelle de l'association des plus beaux villages du Québec est prévue au budget 2019;

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le montant de 150 \$ de base plus la cotisation par citoyen (1 972) de 0.75 \$ à un coût de 1 479 \$ pour un grand total de 1 629 \$ aucune taxes applicables, est accepté par ce conseil.

2019-02-405.6.5

**6.5 Autorisation des modifications et ajustements aux postes comptables du budget 2019**

ATTENDU QU'une résolution est obligatoire pour toute modification apportée à un poste comptable du budget par la secrétaire trésorière;

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil autorise la directrice générale / secrétaire trésorière à faire ces modifications en cours d'année sans autre résolution et ce, en autant que les grands totaux des dépenses et revenus restent inchangés au budget 2019.

2019-02-406.6.6

**6.6 Autorisation des mises à zéro des comptes clients en dessous de 5\$**

ATTENDU QUE des comptes clients restent à recevoir et justifient donc l'envoi d'un état de compte par la poste;

CONSIDÉRANT QUE le coût de gestion et d'expédition peuvent atteindre une dépense plus grande que le paiement dudit retard ou autre;

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil décrète qu'une fois l'an, la directrice générale / secrétaire trésorière, procédera à la mise à zéro des comptes en dessous du 5\$.

2019-02-407.6.7

**6.7 Amendement au règlement #60-13 "Le Bon Ordre et la Paix"**

ATTENDU QU'une motion a été présentée le 14 janvier 2019 par madame Francine Côté, conseillère;

CONSIDÉRANT QUE le règlement #105-18 fait partie intégrante du règlement #60-13 concernant LE BON ORDRE ET LA PAIX de la municipalité de Cacouna;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que ses règlements soient uniformisés à ceux des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup et facilitent l'application de ceux-ci par les forces de l'ordre;

-----

QUE le règlement 105-18 en ajout et amendé fasse partie intégrante du règlement 60-13 qui se lit comme suit:

ATTENDU QUE ce conseil juge opportun de modifier le règlement concernant *le bon ordre et la paix*, afin d'y ajouter de nouvelles dispositions concernant la consommation de cannabis dans les endroits publics à la suite de l'adoption de la Loi encadrant le cannabis;

ATTENDU QUE l'adoption du présent règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement le 5 novembre sous la résolution 2018-11-317-6.4 et qu'un avis de motion a été donné au cours de la même séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**Article 1 : Titre du règlement**

Le titre du présent règlement est « Règlement numéro 105-18 modifiant le règlement numéro 60-13 concernant le bon ordre et la paix.

**Article 2 : Modification de l'article 11 « Facultés affaiblies »**

**L'article 11 « Facultés affaiblies »** est modifié afin de se lire ainsi :

*« Il est interdit à toute personne d'avoir les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue y compris le cannabis ou toute autre substance dans un endroit public. »*

**Article 3 : Modification de l'article 12 « Possession et consommation de boissons alcoolisées »**

L'article 12 « Possession et consommation de boissons alcoolisées » est modifié afin de se lire ainsi :

Article 12 : Possession et consommation de boissons alcooliques et de cannabis

*« Il est interdit à toute personne d'avoir en sa possession des boissons alcooliques et du cannabis ou de consommer des boissons alcooliques et du cannabis dans un endroit public, à l'exception des lieux où un permis émis en vertu de la Loi sur les permis d'alcool (RLRQ, c. P-9.1) a été consenti par la Régie des alcools, des courses et des jeux. »*

**Article 4 : Entrée en vigueur**

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi

**2019-02-408.6.8**

**6.8 Augmentation des tarifs contractuels en loisirs selon l'IPC**

CONSIDÉRANT QUE le taux d'IPC suggéré et fixé pour les contrats de la MRC de Rivière-du-Loup est de 1,7%;

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les contrats de services ou de locations en loisirs soient indexés à 1,7% des frais d'utilisation des salles et ce, pour l'année 2019;

QUE cet indexation concerne les cours offerts et dont les locaux sont sujets à une entente établit en conséquence pour l'année 2019.

**2019-02-409.6.9**

**6.9 Hommage aux bénévoles / Info Dimanche**

CONSIDÉRANT la remarquable implication que nos bénévoles font et donnent aux cours des ans pour la municipalité de Cacouna et envers ses citoyens;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE madame Claudette Larochelle, soit désignée par ce conseil comme la bénévole qui s'est démarquée au cours de l'année 2018 et même depuis plusieurs années, par sa constante implication au sein de la communauté de Cacouna;

QUE ce conseil tient à souligner l'apport considérable des actes et services que madame Claudette Larochelle a donnés aux cours des ans en publiant 1/8 de page dans l'édition spéciale du 21 avril prochain du journal l'Info Dimanche.

QUE ce conseil accepte le coût de 195\$ plus les taxes applicables pour la publication dans le journal Info-Dimanche.

**2019-02-410.6.10**

**6.10 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires pour l'année 2019**

ATTENDU QUE la *Loi* sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec sous l'article 357, demande un dépôt des intérêts pécuniaires au bureau de la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE la situation pécuniaire des élus municipaux peut changer après l'année d'élection;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la directrice générale fera parvenir au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) une lettre confirmant le dépôt des déclarations pour l'année 2019.

**2019-02-411.6.11**

**6.11 MOTION règlement de Gestion Contractuelle #101-18**

ATTENDU QUE l'élu qui dépose la motion devra aussi lire le document et faire l'adoption de celui-ci à la prochaine séance régulière prévue le 4 mars 2019;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le règlement #101-18 déposé en projet et qui concerne la Gestion Contractuelle présentée par l'ADMQ, est accessible pour consultation au bureau municipal de Cacouna.

**2019-02-412.6.12**

**6.12 Signataires au compte des Loisirs Kakou Inc**

ATTENDU QUE les signataires aux comptes des Loisirs Kakou Inc portant les numéros : 0100253-EOP et 0100253-ES1 et 0100253-ES2 et 0100253-ET1 ou tout autres comptes au nom des Loisirs Kakou Inc., chez les services financiers Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la gestion se fait par la Municipalité de Cacouna et non pas par les Loisirs Kakou Inc.;

Il est proposé par monsieur Benoit Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil autorise madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Carole Pigeon, directrice générale, à signer et à gérer les avoirs de ces comptes bancaires au nom des Loisirs Kakou Inc.;

QU'une résolution des Loisirs Kakou Inc est émise en ce sens et déposée devant le conseil municipal de Cacouna.

**2019-02-413.6.13**

**6.13 Téléphonie IP du Centre des Loisirs Place St-Georges**

ATTENDU QU'une technologie avancée est préférable à la nouvelle bâtisse du centre des loisirs place St-Georges de la rue Beaulieu à Cacouna;

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'IDS Micronet Solutions Inc dépose une soumission au montant de 1 475.27\$ plus les taxes applicables pour l'installation et l'achat d'appareils téléphoniques (3) et adaptés au système IP;

QUE ce conseil autorise la dépense au grand livre de la municipalité de Cacouna.

2019-02-414.6.14

**6.14 Caméra IP du Centre des Loisirs Place St-Georges**

ATTENDU QU'une technologie avancée est préférable à la nouvelle bâtisse du centre des loisirs place St-Georges de la rue Beaulieu à Cacouna;

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'IDS Micronet Solutions Inc dépose une soumission au montant de 3 186.57 \$ plus les taxes applicables pour l'installation et l'achat des caméras (8) de surveillance et adaptée au système IP et incluant l'enregistreur adapté;

QUE ce conseil autorise la dépense au grand livre de la municipalité de Cacouna.

2019-02-415.6.15

**6.15\* Adresse aux citoyens par la mairesse, madame Ghislaine Daris**

ATTENDU que la Loi prévoit de déposer devant les citoyens les dépenses de plus de 25,000 \$ pour l'année 2018;

Il est proposé par monsieur Benoit Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE sont déposé les dépenses totales de plus de 25,000\$ selon la lettre qui sera publiée devant citoyen et dont le chiffrer est présenté comme suit :

Hughes Guerette Inc	170 248.66 \$
Hydro Québec	72 835.36 \$
Julien Blais	25 909.67 \$
Ministère du Revenu Québec	109 162.06 \$
MRC de Rivière-du-Loup	264 249.77 \$
2436-7385 Québec Inc.	43 225.52 \$
Receveur Général du Canada	36 695.18 \$
Paysages du Fleuve 2008 Inc (Les)	113 149.78 \$
Marcel Charest et Fils Inc.	654 413.71 \$
Camions Hélie (2003) Inc.	198 331.88 \$
Service Sanitaires A. Deschênes Inc.	69 503.64 \$
Ville de Rivière-du-Loup	91 495.79 \$

Ministre des Finances	153 099.06 \$
Groupe Ultima Assurance	35 346.00 \$
Grand total	2 037 666.08 \$

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 Service incendie – Rapport de janvier 2019**

Dépôt du rapport du service incendie janvier 2019 pour information.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 Ajout de deux conteneurs sur le réseau municipal**

Deux conteneurs, pour les matières recyclables, ont été installés un en haut de la Cote Roy et un autre près de la salle municipal.

### **8.2 Remplacement des lumières de rues**

Suite aux vérifications qui ont été faites, nous avons procédé aux changements de neuf (9) lumières de rues dans notre municipalité.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**Aucun**

## 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2019-02-416.10.1

### **10.1 Autorisation d'agir en tant qu'inspecteur municipal par représentation**

ATTENDU QUE la municipalité doit avoir un inspecteur municipal ayant le pouvoir d'agir dans sa municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une entente est en cours avec la MRC de Rivière-du-Loup pour les services d'un inspecteur municipal;

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE monsieur Bruno Beaulieu et que madame Julie Lemieux, tous deux étant à l'emploi de la MRC de Rivière-du-Loup, soient immédiatement mandatés à agir en tant qu'inspecteur municipal dans la municipalité de Cacouna et sur l'ensemble de son territoire.

2019-02-417.10.2

### **10.2 Entente de service avec la MRC de Rivière-du-Loup pour le service d'un inspecteur municipal**

ENTENDU les besoins de la municipalité pour les services d'un inspecteur municipal sur son territoire;

CONSIDÉRANT un nombre d'heures minimales nécessaire;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée devant conseil par la MRC de Rivière-du-Loup;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil demande qu'une entente intervienne entre la municipalité de Cacouna et la MRC de Rivière-du-Loup pour le service d'un inspecteur municipal dans sa localité;

QUE ce conseil mandate madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Carole Pigeon, directrice général à signer ladite entente au nom de la municipalité de Cacouna.

**2019-02-418.10.3**

**10.3 Fin de l'entente de travail avec l'inspecteur municipal en poste**

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil a décidé lors de la plénière du 10 janvier 2019 que l'entente entre l'inspecteur municipal et la municipalité de Cacouna devait prendre fin au prochain jour de présence de monsieur à son poste;

QUE le conseil municipal a décidé de payer 4 semaines de salaire à monsieur Bérubé comme préavis de licenciement et de ne pas l'obliger à se présenter pendant la période prévue à l'article de Loi 82 des normes du travail du Québec;

QUE ce conseil autorise mesdames Ghislaine Daris et Carole Pigeon à signer la fin de l'entente de l'inspecteur municipal pour des raisons économiques et techniques;

QUE le conseil municipal a mis fin à l'entente avec monsieur Vincent Bérubé à titre d'inspecteur municipal de Cacouna le 15 janvier 2019 dont avis a été fait en personne et déposée par lettre.

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**2019-02-419.11.1**

**11.1 Loisirs Kakou – Rapport mensuel**

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois janvier 2019 est déposé au conseil pour information générale.

Il est proposé par monsieur Benoit Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les membres du conseil prennent connaissance du rapport tel que présenté.



**2019-02-420.11.2**

**11.2 Avis de cession de bail du Centre Jeunes de Cacouna**

ATTENDU QUE le Centre des Loisirs Place St-Georges sera construit pour le 1<sup>er</sup> juillet 2019;

ATTENDU QU'une notice doit être donnée au propriétaire pour mettre fin au bail de location du Centre Jeunes de Cacouna;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil demande d'aviser le propriétaire du local situé au 680C rue du Patrimoine, c'est-à-dire la compagnie 2436-7385 Québec Inc, que la location se terminera le 30 juin 2019 par courrier enregistré;

QUE le Centre Jeunes de Cacouna ainsi que les membres du conseil remercie le locateur pour le service rendu pendant la période de transition vers le nouveau centre des Loisirs Place St-Georges.

**2019-02-421.11.3**

**11.3 Contrat Katia Roussel / cours d'Équilibre et Maintien du 16 octobre au 4 décembre 2019**

CONSIDÉRANT QUE le cours a été offert et accepté par le technicien en loisirs à cette période de l'hiver 2018;

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'UN déboursé de 400\$ sera émis par la municipalité de Cacouna pour le cours Équilibre et Maintien donné pendant 8 semaine à l'hiver 2018.

**2019-02-422.11.4**

**11.4 Contrat Katia Roussel / cours d'Équilibre et Maintien session printemps**

ENTENDU QU'UN cours d'Équilibre et Maintien est offert du 5 février au 2 avril 2019;

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le coût du cours est de 50\$ par participants, citoyen ou non;

QUE ce conseil accepte les neufs inscriptions même si le contrat en prévoit 10;

QUE les feuilles de présences signées par les participants devront être remises au Loisirs Kakou Inc pour que paiement au formateur soit émis;

QUE madame Katia Roussel recevra un paiement de 400\$ à la fin de la session et payé par les Loisirs Kakou Inc. à même son budget;

**2019-02-423.11.5**

**11.5 Centre Jeunes de Cacouna / don**

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'UN montant de 100\$ est donné comme participation aux activités saisonnières.

**11.6 Rétrospective du Carnaval 2019**

Mot de madame la mairesse

**2019-02-424.11.7**

**11.7 Transport Vas-Y / quote part**

CONSIDÉRANT que ces services et ces demandes ont augmenté en 2018 comparativement à l'année 2017;

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'UN montant de 4 588 \$ est déboursé pour la quote part prévue au budget 2019 pour le transport collectif adapté (1 972 habitants, source du Ministère des Affaires Municipales du Québec en date du 6 sept. 2018).

**2019-02-425.11.8**

**11.8 Réseau Biblio / cotisation 2019**

ATTENDU QUE le nombre d'habitants est celui que l'on retrouve dans le décret 1213-2017, tel qu'apparaissant dans la Gazette officielle du Québec du 27 décembre 2017;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'UN montant de 4,66\$ de cotisation par citoyen et ce couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, est demandée pour un total de 9 189.52 \$

QU'UN montant de 3,44 \$ par citoyen est demandé couvrant le service du support informatique (Symphony) du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent et desservant notre région pour un total de 867.68 \$;

QU'UN montant total de 11 563.27 \$ incluant les taxes applicable sera payé à même les fonds réservés pour cette quote part au budget 2019.

**12. FINANCES**

**2019-02-426.12.1**

**12.1 Demande d'aide financière au député monsieur Denis Tardif**

ATTENDU le budget discrétionnaire du député, monsieur Denis Tardif pour l'année 2019;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'UNE lettre adressée à monsieur Denis Tardif, député de Rivière-du-Loup, sera émise afin de participer au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

QU'UN montant de 25,000 \$ est demandé.

### 13. AFFAIRES JURIDIQUES

2019-02-427.13.1

#### **13.1 Désignation de représentation aux normes du travail du Québec**

ATTENDU le dépôt d'un avis d'audience dans la cause opposant l'employé numéro #61-0001 et la municipalité de Cacouna;

Il est proposé par monsieur Benoit Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil désigne la firme d'avocats DHC Avocats Inc. afin de représenter la municipalité de Cacouna et ses dirigeants dans la cause CQ-2019-0381.

### 14. INFORMATIONS

#### **14.1 Prochaine réunion du conseil – le 4 mars 2019 à 19 h 30**

### 15. AFFAIRES NOUVELLES

2019-02-428.15.1

#### **15.1 Don à la Maison des soins palliatifs du KRTB en mémoire à monsieur Yvan Hickey**

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'UN montant de 50\$ est donné à la fondation en mémoire à monsieur Yvan Hickey, conjoint de madame Diane Bérubé qui a travaillée pour la municipalité de Cacouna.

2019-02-429.15.2

**15.2 Don à la Maison des soins palliatifs du KRTB en mémoire à monsieur Jean-Jacques Cloutier**

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'UN montant de 50\$ est donné à la fondation en mémoire à monsieur Jean-Jacques Cloutier, beau-père de madame Sabryna Caron technicien en eaux pour la municipalité de Cacouna.

2019-02-430.15.3

**15.3 Une Gratuité est demandée par les Chevaliers de Colomb**

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb produisent un journal 6 fois par an et que ce journal est imprimé pour 190 copies par publication;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE pour l'édition du mois de mars les pages (4 pages de 8 1/2 x 14 recto-verso) des commanditaires soient publiés en couleurs au frais de la municipalité de Cacouna.

2019-02-431.15.4

**15.4 Escadron 282 Rivière-du-Loup / don**

ATTENDU que l'escadron 282 de Rivière-du-Loup fait savoir son besoin de financer ses activités son escadron pour l'année 2019;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil octroi un don de 100\$.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2019-02-432.17.1

**17.1 Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20 :45 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

---

Ghislaine Daris  
Mairesse

---

Carole Pigeon  
directrice générale

\*\*\*\*\*